



Modification du règlement intérieur du collège applicable au 5 novembre 2018

publié le 18/10/2018 - mis à jour le 14/11/2018

Interdiction de l'utilisation du téléphone portable

Suite à la loi du 3 aout 2018 concernant l'utilisation des appareils communicants, dont les téléphones portables, le règlement intérieur du collège a été modifié, adopté en conseil d'administration et sera applicable à compter du

5 novembre 2018

Vous trouverez ; [en cliquant ici](#), le texte modifié et vous remercions d'en prendre connaissance.

Le principal.

Document joint

 [modification du règlement intérieur 181001](#) (PDF de 41.1 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.